

Séminaire du SIAO 75 Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Des conceptions de la participation des personnes concernées à son pouvoir d'agir, quelles relations de cause à effet ?

Alain Bonnami Responsable de formation IRTS Montrouge-Neuilly sur Marne




Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

Deux axes de mise en tensions entre :

- **Le contexte législatif, de recommandations Ethique, de restauration des liens et d'égale dignité dans lequel s'inscrit l'injonction de participation des personnes concernées**
- **Le contexte de gouvernance, organisationnel et culturel, managérial et gestionnaire dans lequel la participation peut advenir**




La Participation est-elle soluble dans le « réel » du travail lié au secteur de l'Inclusion (AHI) ?

Trois niveaux d'interprétation du « réel » du travail :

- **Niveau macro et politique**
- **Niveau méso ou intermédiaire et organisationnel**
- **Niveau micro et parcours et besoins de la personne**

« Réel » du travail du point de vue de l'analyse systémique, des contraintes et des logiques d'action, interdépendance des acteurs et des dispositifs,

« Réel » du travail du point de vue des rapports sociaux au travail, conflictuels, faits d'injonctions et de paradoxes entre qualité et performance ; entre principe éthique de la participation et logique d'individualisation ; entre gouvernance et management organisationnel.



La Participation est-elle soluble dans le « réel » du travail lié au secteur de l'Inclusion (AHI) ?

Trois questions soutiennent cette communication :

- **Que recouvrent les concepts de participation et pouvoir d'agir des personnes concernées ?**
- **Sous quelles formes et à quelles conditions la participation des personnes concernées peut-elle être effective dans le secteur AHI ?**
- **La participation est-elle source de pouvoir d'agir des personnes accueillies ?**



De la participation au pouvoir d'agir ? Éléments de définitions



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

Définition possible de la participation : rappel

Du latin participatio, la participation signifie étymologiquement « **le fait de prendre part à une action collective qui porte des projets et des revendications** ».

La participation vise **à donner un pouvoir à des personnes ou des groupes qui en sont écartés et à leur permettre l'accès à une citoyenneté** pleine et entière...

Nelly Deverchère, Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir, in *Vie Sociale*, De la participation au pouvoir d'agir, n° 19, 2017



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

Définition possible de la participation élaborée avec des personnes en situation de pauvreté venant de Belgique, d'Espagne, du Portugal et de la France (Projet PEPA Partenariat Européen pour une participation active, nov 2012) :

« La participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Elle part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. Les participants doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. **La participation est une forme d'expression de la démocratie, un outil de lutte contre l'exclusion.** Elle renforce la citoyenneté de tous ».



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

La participation des Usagers dans les politiques sociales. Rapport final d'étude, sous la coordination de Cyprien Avenel, Ministère des affaires sociales et de la Santé, DGCS, 2016

L'échelle de la participation **selon Sherry Arnstein** (1969) : rapport « La participation des Usagers dans les politiques sociales » DGCS

- Clarification du concept de démocratie participative et citoyenne (participation publique exemple conseils citoyens)
- Limite de cette approche dans son usage en France à la différence des pays Nord américain et Anglo-saxons



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

Les fondements de la participation dans les politiques sociales se heurtent selon Loïc Blondiaux (sociologue) à plusieurs faiblesses :

- ▶ **Un « impensé » conceptuel** : Ainsi les deux concepts dominants, en France, permettant de qualifier les pratiques de démocratie sont les concepts de **démocratie représentative** et de **démocratie participative**, bien plus présents que les concepts de moins en moins usités de **démocratie directe** ou **d'autogestion** ou que **le concept de capacitation (traduction peu répandue du concept d'empowerment)**. Or si les caractères de la démocratie représentative sont bien définis, il n'en est rien pour la **démocratie participative**.



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées


Séminaire du SIAO 75

Les fondements de la participation dans les politiques sociales se heurtent selon Loïc Blondiaux (sociologue) à plusieurs faiblesses :

- **Un impensé « procédural ».** Le législateur, le plus souvent, ne détaille pas le contenu formel de la participation. Ceci entraîne « une forte variabilité et instabilité des procédures » et un même terme (« budget participatif », « conseils de quartiers » ...) recouvre des réalités très diverses.
- **Un impensé « politique »** demeure. Les objectifs poursuivis, notamment par les élus, au travers de ces expériences de démocratie participative sont encore peu explicites même si les objectifs affichés peuvent être, schématiquement, regroupés en trois groupes :

Blondiaux, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes

Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal le jeudi le 11 novembre 2004, p.11.



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

- Des objectifs managériaux : améliorer la qualité de la gestion publique par la prise en compte de l'avis des personnes intéressées, qui sont détentrices d'une « expertise d'usage »
- Rechercher une plus grande légitimité et donc acceptation de la décision prise.
- Des objectifs sociaux et politiques : créer du lien social ; lutter contre la crise de la représentation et renforcer une légitimité électorale fragilisée.
- Des objectifs recherchant une transformation plus radicale de la démocratie représentative : Montrer la possibilité d'une alternative à la démocratie représentative.
- **Donner la capacité aux plus démunis de peser sur le cours des politiques, au meilleur de leurs intérêts. (lien avec décret de 2016 relatif aux instances de concertation, le CRPA –Conseil Régional Personnes Accueillies-Accompagnées)**



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

Définition possible du pouvoir d'agir (empowerment) :

L'empowerment est un processus par lequel des individus vont se responsabiliser et se doter d'une conscience sociale, qui peut devenir collective, leur permettant de s'émanciper et de **développer des capacités d'action pour se prendre en charge eux-mêmes, et changer leur environnement.**

Ainsi, il s'agit, par exemple dans le domaine de la santé, de faire des usagers les premiers moteurs de leur propre guérison, et non plus des malades passifs (technique en particulier utilisée par Act up dans la lutte contre le Sida, les séropositifs agissant à égalité avec le pouvoir médical et non plus comme de simples patients). Emancipation individuelle et transformation sociale, collective...

Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, *l'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013.



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

Définition possible du pouvoir d'agir (empowerment) :

L'*empowerment* articule deux dimensions, « celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Il peut désigner autant un état qu'un processus [...] à la fois individuels, collectifs et sociaux ou politiques [...] impliquant une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou de communautés et de transformation sociale » (p. 6).

Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, *l'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013. P. 6



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

L'Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir **(DPA)**
(Yann Lebossé)

Qu'est-ce que le développement du pouvoir d'agir ?


- L'expression « développement du pouvoir d'agir » (DPA) est initialement la traduction que nous avons proposée pour désigner la réalité que l'on décrit en anglais par le terme « empowerment ». Cette réalité se réfère à la capacité concrète des personnes (individuellement ou collectivement) d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient.

Le Bossé, Y. (2004, printemps). Vous avez dit "empowerment" ? De "l'habilitation" au "Pouvoir d'Agir" vers une définition plus circonscrite de la notion d'empowerment.. Nouvelles Pratiques Sociales, 16 (2),



Le contexte législatif, de recommandations Ethique, de restauration des liens et d'égale dignité dans lequel s'inscrit l'injonction de participation des personnes concernées

Le niveau macro et politique du problème et les questions que cela pose



Art. D. 142-1-1 du CASF (Décret du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social)

- ▶ « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. **Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes**, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. **Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement** ».



Rapport Etat Généraux Travail Social, 18 fév 2015


« Les différents textes législatifs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale affirment le droit à la participation des « usagers » et prévoient leur prise en compte dans différentes procédures ou instances. **Cette question de la place des personnes**, considérée comme incontournable pour améliorer leur situation et plus globalement la cohésion sociale, **doit être envisagée plus largement comme un facteur de développement de la démocratie** et à ce titre dépasser le champ de l'action sociale et médico-sociale ». Rapport Etat Généraux Travail Social, 18 fév 2015



Rapport Etat Généraux Travail Social, 18 fév 2015

Comme l'a écrit le CNLE (Conseil National Lutte contre les Exclusions)
« la formation initiale et continue des travailleurs sociaux est essentielle pour les amener à promouvoir et à mettre en œuvre **la participation** des personnes accompagnées et à la vivre comme une partie intégrante de leur pratique professionnelle. **Dans leurs formations, il faut s'appuyer sur l'expertise de la participation acquise par des personnes en situation de précarité** ».

Il s'agit donc de développer des formations partagées, des méthodes et des outils appropriés, **en associant le savoir d'expérience des personnes en précarité, le savoir scientifique et le savoir de l'action.**
Rapport Etat Généraux Travail Social, 18 fév 2015



Plan d'action en faveur du travail social et du développement social, Conseil des ministres du 21 octobre 2015 (en particulier l'axe 1)

Quelques mesures phares...

Faire participer les personnes et mieux les accompagner

- **Etendre le champ des instances devant prévoir une participation institutionnelle des personnes**
- **Introduire la participation dans la contractualisation avec les établissements et services (projet d'établissement, rapport d'activité, évaluation interne et externe, dialogue budgétaire...)**
- **Placer le pouvoir d'agir des personnes au cœur des projets d'établissements et des services associatifs et publics**
- **Rendre obligatoire l'intervention des personnes accompagnées ou l'ayant été aux formations**



Le contexte de gouvernance, organisationnel et culturel, managérial, dans lequel la participation peut advenir

Niveau méso ou intermédiaire du problème



Différentes formes de participation des personnes hébergées / accompagnées...

La recherche de participation des personnes au sein des établissements et services (AHI) interrogent l'environnement culturel et démocratique dans lequel elle peut prendre sens :

- Contributive ; participative ; représentative...(délibérative ?)

ANESM se positionne sur ce classement et distingue 4 formes de participation résultant de la loi du 2 janvier 2002 :

- Le conseil de la vie sociale
- Les groupes d'expression
- Les groupes projets
- Les enquêtes de satisfaction

Joëlle Zask, *Participer, Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le bord de l'eau, 2013



Différentes formes de participation des personnes hébergées / accompagnées...

ANESM y associe « 4 registres théoriques de l'action dans les institutions sociales » :

- Le registre de la démocratie représentative à travers le conseil de la vie sociale
- Le registre de la participation collective à travers des groupes d'expression ouverts à tous
- Le registre relatif au pouvoir d'initiative à travers des groupes d'organisation d'activité internes ou externes
- Le registre de la participation et de l'expression individuelles telles qu'elles ressortent des enquêtes de satisfaction


ANESM, *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, Paris, 2008

Limites : absence d'une approche fondée sur la délibération...




Limites : absence d'une approche fondée sur la
délibération...

Pourquoi ?



Obstacles à la participation « réelle » des personnes


- **CVS (ou groupe d'expression selon contexte ou accueil de jour) s'inscrit dans une approche représentative (et pas forcément participative / délibérative))**
- **Confusion entre instance de décision et instance de consultation**
- **Absence de motivation des personnes désignées et mandatées**
- **Possibilité des personnes à investir ces instances**
- **Hiérarchisation des places et des rôles entre professionnels et personnes désignées/mandatées**
- **Absence de concertation et de débats portant sur les enjeux institutionnels**
- **Absence d'un apprentissage mutuel sur les rapports sociaux et sur les liens de dépendance voir d'assistance**



Obstacles à la participation « réelle » des personnes


- **Prégnance des logiques d'individualisation et de contractualisation du travail social (accompagnement personnalisé, projet individualisé et plus récemment notion de parcours, de soins, de santé, de vie...)**
- **Prégnance des modèles clinique et thérapeutique, des accompagnements sanitaires, sociaux, éducatifs...**
- **Prégnance de l'approche biographique, de la trajectoire personnelle et du parcours au détriment d'une approche fondée sur la participation à un projet collectif**

Comment réintroduire la dimension collective pour dynamiser la participation des personnes dans un objectif d'empowerment et donc (peut-être) de conscientisation ?



Rapport Final Evaluation de la démarche de participation des personnes accueillies ou accompagnées au sein du CCPA et des CCRPA (2015) (Depuis le décret du 26 Octobre 2016 relatif aux instances de concertation, le CCRPA devient le CRPA)

Quelle valeur ajoutée à la participation des personnes concernées ? Instances plus proche de la délibération ? Du pouvoir d'agir ?



Différentes formes de participation des personnes hébergées / accompagnées...

- ▶ Pensés comme des « forums », le CCPA et les CCRPA se sont beaucoup depuis leur création en 2011 sur leur fonctionnement interne, sur le dialogue qu'ils étaient capables de générer entre participants.
- ▶ La fonction de « conseil consultatif » s'est ensuite développée assez spontanément, encouragée par les associations. Le CCPA et les CCRPA ont accueilli à plusieurs reprises des représentants d'institutions qui se rendaient aux plénières devant les personnes accueillies et accompagnées recueillir leur avis sur un sujet d'actualité des politiques publiques.
- ▶ Au fil du temps, devant les impératifs de la participation, renforcés par la loi ALUR et par les circulaires qui ont suivi (CRHH, CIL, ...), les institutions ont identifié dans le CCPA et les CCRPA des partenaires idéals pour mobiliser des personnes accueillies et accompagnées dans leurs propres instances de pilotage. CCPA et CCRPA ont été de plus en plus sollicités, et ont fait face différemment. **Cette fonction de « vivier » ne fait pas consensus, pour des questions techniques mais aussi politiques.**



Différentes formes de participation des personnes hébergées / accompagnées...

- Cette place centrale **des plénières** tient pour partie à l'un des fondements de la doctrine de participation qui guide l'action et le fonctionnement des CCPA/CCRPA. L'organisation des instances répond à la volonté d'embrasser la diversité des personnes et des situations.
- **La participation n'a de sens que si elle permet aussi de recueillir la parole de « ceux qui se taisent », des « invisibles » qui n'osent pas faire valoir leur parole citoyenne.** Cet impératif de diversité de prises de parole implique une ouverture maximale des plénières. L'une des « règles de vie » du CCPA/CCRPA énonce en ce sens que l'« on fonctionne sur un système d'entrée/sortie permanente : on vient une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue. C'est à la carte. ».



Différentes formes de participation des personnes hébergées / accompagnées...

- ▶ « Les règles du jeu, c'est que tout le monde puisse travailler et s'exprimer facilement. Que chacun y trouve son compte, qu'on ressorte de là en ayant appris quelque chose. On cherche à favoriser l'implication de tous. Ça suppose une animation collective, des petits groupes de travail, d'essayer de donner du rythme au cours de la journée.... » (Animateur)



Différentes formes de participation des personnes hébergées / accompagnées...

- Aux côtés des personnes accueillies et/accompagnées, de nombreux travailleurs sociaux participent aux réunions plénières des instances. **Historiquement, CCPA et CCRPA se sont en effet construits sur la base d'une co-présence des personnes accueillies/accompagnées et des professionnels du travail social**, à l'instar des travaux initiés dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination.
- « C'est une instance de personnes accueillies, où il faut croiser les regards. **C'est pour ça qu'on se distingue d'ATD Quart Monde, eux ils font du travail uniquement entre pairs pour éviter une instrumentalisation, parce que la personne n'est pas libre quand il y a le travailleur social.** Nous on prouve que c'est possible, en étant vigilant sur un certain nombre de choses. » (Tête de réseau associatif)... »
- « On est d'égal à égal dans la parole. Mais on a une expertise différente. D'un côté, une expertise du vécu et de l'autre, une expertise technique du travail social. » (Tête de réseau associatif)... »



Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 2018-2022. Ministère de la Cohésion des territoires.

Mesure 35 :


- Changement structurel quant à la participation des personnes concernées dans le secteur AHI
- Grandes fédérations et associations du secteur de l'hébergement et du logement, associations d'élus partenaires, bailleurs ainsi que les administrations centrales concernées pour présenter les mesures détaillées du Plan Logement d'abord et faire le point sur le suivi des 24 territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.
- Parmi les 60 mesures annoncées dans la feuille de route de cette réforme structurelle, il en est une qui retient notamment toute l'attention, la mesure 35 fixant les objectifs suivants :



Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 2018-2022. Ministère de la Cohésion des territoires.

Mesure 35, Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 2018-2022. Ministère de la Cohésion des territoires.

- « Développer les pratiques de pair aideance et la reconnaissance des savoirs d'expérience au sein des structures et des équipes d'accompagnement :**
- Créer et diffuser des outils d'information sur la pair aideance.**
 - Promouvoir et faciliter l'intégration des pairs aidants dans les structures et les équipes d'accompagnement, en privilégiant l'emploi de travailleurs pairs.**
 - Sécuriser les conditions d'exercice des travailleurs pairs. "**



Développer des pratiques de pair aideance en vue de renforcer la participation et le pouvoir d'agir

- ▶ Qu'est-ce que la Pair Aideance ? Est-ce une forme de participation possible des personnes et si ou à quelles conditions ?
- ▶ En quoi est-ce un moyen d'émancipation, de pouvoir d'agir des personnes accompagnées ?
- ▶ Quelles sont les conditions favorisantes pour promouvoir la pair aideance au sein des établissements relevant de l'action sociale et des centres de formation ?



Soutenir la professionnalisation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI

Une forme de participation innovante ?

- IRTS Montrouge-Neuilly sur Marne avec les Enfants du Canal, le Chantier d'insertion (une session de formation en 2016 et en 2017, une en cours 2018 et une autre prévue en 2019) + avec l'Armée du Salut, le CHU Mouzaïa, le Palais de la Femme, le CHRS de Belfort (une session de formation en 2016-2017 et projection 2019 dans le cadre d'un Chantier d'insertion)
- Objectif général de la formation : L'objectif général de la formation est de qualifier des travailleurs pairs, afin que ces derniers puissent maîtriser l'environnement institutionnel et notamment les dispositifs du secteur AHI dans lesquels ils vont agir, intervenir en appui auprès des équipes de travailleurs sociaux, intégrer progressivement ces équipes sociale, procéder au soutien et à l'accompagnement des publics et établir des liens entre les équipes et les publics concernés.
- Du fait de leurs connaissances et savoirs expérientiels et d'usage des questions liées aux processus d'exclusion, ils deviennent des acteurs essentiels contribuant aux modalités d'intervention socio-éducatifs auprès de ce public.



Soutenir la professionnalisation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI Une forme de participation innovante ?

- Professionnaliser les Pairs Aidants afin que ces derniers puissent maîtriser l'environnement institutionnel et notamment les dispositifs du secteur AHI dans lesquels ils vont agir
- Intervenir en complémentarité auprès des équipes de travailleurs sociaux, en soutien et accompagnement auprès des publics, établir des liens entre les équipes et les publics concernés
- Mobiliser leurs savoirs expérientiels liés aux processus d'exclusion, contribuant aux modalités d'intervention socio-éducatifs auprès des personnes accueillies





Soutenir la professionnalisation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI

Une forme de participation innovante ?

Comment jouer de la participation dans un contexte de co-formation, d'espace collaboratif et délibératif

Approche croisée et systémique de la participation

- L'approche socio-constructiviste
- L'approche de remédiation cognitive et co-apprenance
- L'approche du rétablissement et de la restauration des liens
- L'approche fondée sur le savoir expérientiel
- L'approche de la pair aidance et du pouvoir d'agir comme forme de participation active

Dans la rhétorique antique, et en particulier chez Aristote dans sa Rhétorique, le genre délibératif est le genre du débat, portant sur l'avenir. Le discours délibératif, qu'on qualifie aussi de discours politique, s'adresse à l'assemblée ou au sénat et a pour but de prendre des décisions.





Soutenir la professionnalisation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI

Une forme de participation innovante ?

5 à 6 modules de formation adaptables selon les besoins des structures et des travailleurs pairs

- Module 1 : Environnements institutionnels Politiques sociales (organisation du secteur AHI, aspects législatifs, composante des publics, sociologie de la pauvreté/ grande exclusion)
- Module 2 : Responsabilité et éthique (Droits des usagers, éthique, valeurs et engagements, citoyenneté)
- Module 3 : Soutenir et Accompagner les personnes accueillies
- Module 4 : Santé physique et psychique
- Module 5 : communication et travail en équipe
- Module 6 : le positionnement professionnel : posture, distance, proximité



Soutenir la professionnalisation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI Une forme de participation innovante ?

Mobilisation de l'expérience du vécu dans l'espace de co-formation

- Le savoir expérientiel en lien avec l'environnement institutionnel et les politiques publiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté
- Le savoir expérientiel comme source du travail du Care auprès des personnes vulnérables
- Le savoir expérientiel associé au rétablissement et à la restauration des relations sociales

S'inspirer de l'expérience Belge des Experts du vécu EAPN Belgique :

La mission du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) est de promouvoir et d'améliorer l'efficacité des actions visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale ; de sensibiliser sur la pauvreté et l'exclusion sociale ; d'habiliter les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale ; et faire du lobbying pour et avec des personnes et des groupes confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. EAPN inclut les objectifs de l'égalité des sexes et de la non-discrimination dans tous ses domaines de travail.





Soutenir la formation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI

Une forme de participation innovante ?

Enseignements de la formation : 4 axes retenus

- L'efficacité du dispositif de formation et de l'investissement des Travailleurs pairs
- Les axes de progression des Travailleurs pairs et les réajustements nécessaires du dispositif au besoin
- Les objectifs poursuivis de la formation en termes d'articulation des savoirs théoriques, cliniques et expérientiels fondés sur les biographies et expertises des Travailleurs pairs
- La formation a-t-elle permis la pérennisation des postes des Travailleurs pairs ? A-t-elle suscité de la mobilité professionnelle ? A-t-elle générée des demandes et besoins nouveaux de formation auprès des Travailleurs pairs ?

Soutenir la formation de travailleurs Pairs exerçant dans le secteur AHI

Une forme de participation innovante ?

6 pistes de Préconisations

- Soutenir la formation par de l'analyse des pratiques tenant compte de la spécificité des parcours des personnes
- Participation des Travailleurs pairs à l'élaboration de formation
- Favoriser la mobilité des Travailleurs pairs au sein des établissements
- Soutenir l'embauche par de la formation qualifiante (Mesure 35 ?)
- Pérenniser les contrats de travail et envisager des passerelles (ex de pairs qui évoluent vers des postes d'accueillant, Maîtresse de maison, médiations...travailleurs social...)
- Peut-on devenir Travailleur Pairs si on est pas soi-même restauré ou stabilisé ? (cas de rechute) ou bien peut-on au contraire en faire une ressource ?



Pouvoir d'agir, Participation et Implication des personnes hébergées/accompagnées

Séminaire du SIAO 75

- **Décret no 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social**
- HCTS : Rapport du groupe de travail adopté par le HCTS en séance plénière le 7 juillet 2017 « **Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux** »
- Depuis le décret du 26 Octobre 2016 relatif aux instances de concertation, le CCRPA devient le CRPA - Créé en 2011, le **Conseil Régional des Personnes Accueillies ou Accompagnées d'Île De France** est une instance autonome et citoyenne qui élabore des préconisations sur les politiques publiques et les dispositifs qui les concernent
- **La participation des Usagers dans les politiques sociales. Rapport final d'étude, sous la coordination de Cyprien Avenel, Ministère des affaires sociales et de la Santé, DGCS, 2016**
- Conseil supérieur du travail social (CSTS), *Refonder le rapport aux personnes - Merci de ne plus nous appeler usagers*, février 2015
- Etats généraux du travail social EGTS - *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, Conseil des ministres du 21 octobre 2015 (en particulier l'axe 1)
- Rapport d'évaluation ASDO sur **le fonctionnement des CCRPA et du CCPA** : « Evaluation de la démarche de participation des personnes accueillies ou accompagnées au sein du CCPA et des CCRPA », 2015. Sur le site du CNLE.
- **Loi ALUR, 2014**, pose le principe de la participation des personnes à la définition, au suivi et à l'évaluation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion.
- **Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 2013. 3^{ème} volet et notamment les orientations concernant la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques**



Bibliographie indicative

- Arnstein Sherry, « A ladder of Citizen Participation », JAIP Vol 35, N° 4, July 1969 (Site de l'ANRU pour une trad en français de l'article)
- Autes Michel, Les paradoxes du travail social, Paris, Dunod, 1999
- Bacqué Marie-Hélène et Biewener Carole, L'empowerment, une pratique émancipatrice, Paris, La découverte, 2013
- Blondiaux Loïc, Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative, Paris, Seuil, 2008
- Bonnami Alain, Le pair-Aidant. Un nouvel acteur du travail social ? Nouveaux enjeux, nouvelle approche de la relation d'aide. Paris, ESF, 2018 (à paraître)
- Bonnami Alain, « Ouvrir le travail social aux professionnels sourds, de la formation à l'emploi. Analyse d'un dispositif promouvant l'inclusion sociale et professionnelle d'éducateurs en situation de handicap » in revue Vie sociale, l'Inclusion, n° 11, 2015
- Clot Yves, Le Travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux, La Découverte, 2010
- Deverchère Nelly, « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir », in *Vie Sociale*, De la participation au pouvoir d'agir, n° 19, 2017
- Foudriat Michel, La co-construction, une alternative managériale, Paris, EHESP, 2016
- Jaeger Marcel, Les nouvelles formes de participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernance et dans les formations, in *Revue vie sociale*, n° 19, De la participation au pouvoir d'agir, Cédias, musée social, 2017
- Zask Joëlle, Participer, Essai sur les formes démocratiques de la participation, Lormont, Le bord de l'eau, 2011



Merci de votre attention...